

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VELANNE DU 09/10/2020

L'an deux mille vingt et le Vendredi 09 Octobre, le conseil municipal de la commune de Velanne, dument convoqué le 3 Octobre 2020, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Bernard de MONTFALCON, Nathalie GIVOIS, Caroline ARNAUD-GODDET, Damien GOURGAUD, Raphaël GALLIN-MARTEL, Martine PIVIER, Christelle BOUICH, Sophie de MONTFALCON, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO

Absents : Stéphanie BURIAS (pouvoir à Nathalie GIVOIS), Laurent BOUVERET (pouvoir à Raphaël GALLIN-MARTEL), et Salvator DI VINCENZO.

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

La réunion a débuté par la validation du compte-rendu du conseil municipal précédent du 18/09/20.

Ci-après le résumé de la séance qui s'est déroulée en suivant les principaux points à l'ordre du jour :

1 Point sur la situation du Bar Restaurant « Au 1884 »

Admission en créance éteinte de 1817,97 €, dette de la société BARAYAN, ex gérant du 1884, pour des loyers non payés. Vote à l'unanimité pour cette admission. Résumé par Denis MOLLIERE de la situation actuelle : la COVID n'a pas aidé la situation mais après analyse des éléments transmis par les gérants, le conseil municipal est très inquiet.

2 Retour sur l'analyse du dossier de consultation des entreprises pour la construction des vestiaires de football

Le premier appel d'offre s'étant révélé infructueux, les entreprises en ont été informées. Certains points semblent avoir fortement limité les réponses des entreprises :

- Le dossier des VRD manque peut-être de précisions
- Les entreprises s'inquiètent de devoir passer avec leurs engins lourds sur la zone de captage horizontal de la géothermie de la salle des fêtes
- Le béton brut demandé pour les murs demande des matériels spécifiques que les entreprises n'ont pas toutes à disposition

Il est décidé d'étudier la possibilité de retirer les plus petits lots du marché pour obtenir des réponses des entreprises et leur éviter de remplir des dossiers pour des lots de petites tailles.

3 Compte-rendu du deuxième atelier citoyen

6 Velannois étaient présents pour rencontrer les représentants des comités citoyens de Biliou et de Charavines. Les échanges ont été très constructifs et ont permis de comparer les différents fonctionnements sur ces communes.

La prochaine réunion devrait être planifiée pour mi-novembre afin de permettre une diffusion dans l'Info-Velanne.

4 Validation du contenu du dossier d'investissement à l'école (nature des travaux à engager) et demandes de subventions dans le cadre du plan école du Département et du fonds de concours aux petites communes du Pays Voironnais

60% de subventions peuvent être allouées dans le cadre du plan école du Département et 50% du reste à charge par le fond de concours du Pays Voironnais (soit 20%).

Liste des travaux envisagés :

- Barrière sur le mur extérieur
- Bureau du directeur sera fait dans l'ancienne cantine pour libérer la salle de sieste
- Les toilettes seront renouvelées
- Armoire réfrigérée pour la cantine
- Isolation phonique des plafonds 2 classes
- Couverture du local de stockage
- Peinture ou nettoyage murs des classes
- Matériel de stockage, mobilier de rangement
- Jeux thermocollés pour la cour

- Bureaux plus grands ou réglables pour les CE2-CM2 (les actuels sont un peu petits)

Présentation des jeux thermocollés retenus par les enfants de l'école.

La validation de ce dossier est reportée en attente de plusieurs devis

5 Le point sur la reprise de concessions au cimetière

Après la Toussaint 2020, il y a 10 concessions qui feront l'objet de procédures d'abandon. Cette procédure dure 3 ans.

La réfection des 2 monuments va être engagée. Délibération à l'unanimité pour autoriser une demande de fonds de concours auprès du Pays Voironnais pour financer cette réfection.

La commission travaux est chargée de faire faire des devis pour créer des cavurnes et creuser à nouveau les fosses.

6 Le point sur les demandes de fonds de concours auprès du département de l'Isère pour le chauffage de la mairie et la réfection de la route de la Platière

Ces subventions seront votées en début 2021 par la conférence territoriale du territoire Voironnais Chartreuse mais les travaux peuvent néanmoins être engagés suite à une délibération du Département qui l'autorise en raison de la crise sanitaire pour soutenir l'économie locale.

7 Convention de participation financière aux charges scolaires entre le SIVU du groupe intercommunal « école des trois villages » de St Jean d'Avelanne, et la commune de Velanne pour l'année scolaire 2020-2021.

Montant estimatif de 1000 € par enfant Velannois. Ce montant est ajusté en fonction des frais réels occasionnés chaque année.

→ Vote à l'unanimité

8 Le point sur les travaux en cours

- Le nouveau système de chauffage de la mairie devrait être fonctionnel sous une semaine.
- La mise à disposition du terrain de football est toujours prévue au printemps, il reste les rambardes à poser
- Les subventions prévues pour l'auvent de la salle des fêtes sont reportées sur 2021 mais ne pourront pas à nouveau être reportées
- Les peintures de la salle des fêtes pourraient être réalisées lors de la réalisation de l'auvent
- La fibre du Pays Voironnais pour la mise en place du GFU sera prochainement mise en service
- L'aménagement en face de l'école est en cours de réflexion
- Devis pour la vérification des poteaux incendies
- Devis en cours pour les volets aluminium dans les logements au-dessus de l'école

9 Retour sur les commissions économie et solidarités du Pays Voironnais

Les principaux thèmes abordés par la commission solidarités au Pays Voironnais ont été exposés par Bernard de Montfalcon :

- Enjeux du vieillissement
- Habitat
- Accueil des gens du voyage
- Culture
- Point lecture
- Service patrimoine
- Le tourisme
- La place des jeunes

10 Urbanisme : dossier en cours

Depuis le début de l'année, 16 déclarations préalables déposées.

11 Compte-rendu des délégations données au maire

RAS

12 Délibération pour autoriser l'acquisition du triangle permettant de faciliter le carrefour entre la voie nouvelle et la route du Donnier

Il s'avère possible d'acquérir un triangle rectangle de 4m par 4m de côté de la parcelle n° 62 section AC dans l'angle situé au croisement de la rue du Donnier et du 1^{er} tronçon de la voie nouvelle pour faciliter la circulation au niveau de ce carrefour et minimiser l'emprise de terrain nécessaire au 2^{ème} tronçon.

→ Vote à l'unanimité pour autoriser le maire à acquérir ce terrain

13 Divers

Les compteurs Linky vont être posés à l'Automne sur la commune.

Prochain conseil municipal prévu à 20h00 le 06/11/20.